



Comité d'intérêt local Gerland Guillotière  
siège social : Maison Ravier 7 rue Ravier 69007 Lyon  
[contact@cil-gerland-guillotiere.com](mailto:contact@cil-gerland-guillotiere.com)  
Association loi 1901 N° W0691058110

Lyon le 23/01/2013

**Objet : CICA du 20 Février 2013**

à **Monsieur Jean Pierre FLACONNECHE**  
Maire du 7ème Arrondissement

Veillez trouver ci-dessous les questions que nous souhaitons poser au CICA du 20 Février 2013 :

**1- Vitesse excessive de véhicules :**

**Rue Lortet :**

Des panneaux stop ont été installés rue des Bons Enfants et rue de La Grande Famille donnant la priorité aux véhicules circulant rue Lortet. Depuis, des résidents ont constaté que la vitesse sur cette rue Lortet a bien augmenté et au delà des 50km/h, causant des problèmes de sécurité et de nuisance sonore. En conséquence, serait-il possible de créer des aménagements afin de limiter la vitesse sur cette artère ?

**Réponse de Madame Sarah PEILLON :** des chiffres laissent apparaître que 13 à 17% de véhicules sont en infraction sur cette rue. Chiffres encore élevés. Une réflexion sur cette problématique va se faire au niveau de la municipalité. « A suivre »

**Rue Félix Brun et rue Clément Marot :**

Des parents d'élèves évoquent le problème de sécurité sur ces 2 rues compte tenu de la vitesse excessive des véhicules à l'approche de l'établissement scolaire Notre Dame des Anges. Des aménagements de signalisation de l'école seraient souhaitables tels que panneaux lumineux clignotants, dos d'âne de ralentissement etc.. Que peut envisager rapidement la mairie afin de sécuriser ce secteur ?

**Réponse de Madame Françoise RIVOIRE :** dès que les travaux de voirie dans ce secteur seront terminés, il pourra s'envisager des aménagements de signalisation de l'établissement scolaire. Par contre, elle attire l'attention sur l'indiscipline de certains parents d'élèves. « A suivre »

**2- Avenue Jean Jaurès sud à 2 fois une voie de circulation :**

Lors de la Commission Extra Municipale du 10/12/2012 en Mairie du 7ème, Madame Françoise Rivoire, Adjointe déléguée à la voirie, a annoncé aux associations présentes la modification de la circulation Avenue Jean Jaurès Sud.

En effet cette annonce précise la mise en 2 fois une voie et couloir bus vélo de cette avenue entre Berthelot et Challemel Lacour.

Le CIL Gerland Guillotière est conscient que le ralentissement de l'emprise en ville des véhicules automobiles est une priorité, et peut permettre ainsi une meilleure qualité de l'air pour notre cité. Mais encore serait-il souhaitable que ce ralentissement soit synonyme de fluidité, or dans ce cas

précis, l'Avenue Jean Jaurès est non seulement une voie de ville, mais une pénétrante importante compte tenu de son raccordement à l'avenue Tony Garnier.

D'autre part, et comme vous le savez, cette portion de l'avenue Jean Jaurès est également la voie principale de dégagement vers le Nord du quartier de Gerland, or les nombreux immeubles de bureau en construction ne pourront qu'aggraver la situation actuelle aux heures de pointe.

Les bouchons démarrant certains soirs à partir de 16h30, 17h. s'étalent de l'avenue Berthelot jusqu'à la place Jean Jaurès, provoquant aussi une forte pollution atmosphérique.

Actuellement au niveau bus, nous avons d'une part la ligne C7 qui emprunte l'avenue Jean Jaurès sur 300m pour tourner rue Crépet et rejoindre ainsi le Bld Yves Farges, cette ligne ne pourrait-elle pas reprendre son trajet initial depuis la place Jean Macè et rejoindre le bld. Yves Farges ?

Nous avons d'autre part la ligne Zi6 qui conduit en zone industrielle de St Fons et qui pourrait arrêter son trajet au retour avenue Debourg où le métro prend le relais.

De plus, une association de cycliste présente lors de cette CEM s'est élevée contre l'implantation de la piste cyclable sur la chaussée arguant la dangerosité pendant les promenades avec des enfants. Les trottoirs sur la portion sud de l'avenue Jean Jaurès sud sont larges et permettent de conserver les pistes cyclables actuelles à condition de les entretenir et de bien les signaler.

3 photos jointes et relatives à cette question.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir réexaminer cette modification de voirie en revenant sur cette décision. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes discussions à ce sujet.

Compte tenu de la réponse du Maire de Lyon, Monsieur Gérard COLLOMB, à cette question posée lors de la réunion publique du 19 Février : « cette question est nulle et non avenue ». En conséquence, Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE, Maire du 7ème, ne peut qu'apporter la même réponse.

### **3- Usine SITL à Gerland :**

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, l'usine SITL construit des véhicules électrique pour les collectivités et ceci pour assurer sa diversification industrielle et pour sauver l'entreprise dont la production des machines à laver n'est garantie que jusqu'en 2015. Cette usine, dont l'effectif qui est aujourd'hui de l'ordre de 430 personnes, a lancé un appel au travers d'un article paru dans Le Progrès du 9 Janvier 2013 car sa situation n'est pas brillante du fait qu'à ce jour une dizaine de véhicules seulement sont sorties de ses chaînes de fabrication.

Or, en réunion du Conseil du Grand Lyon du 14 Janvier, Monsieur Gérard COLLOMB, Maire de Lyon et Président du Grand Lyon, a annoncé une collaboration entre RENAULT, BOLLORE et le Grand Lyon en vue de la fourniture de véhicules électrique en remplacement du système CAR2GO dont la présence n'a été qu'éphémère.

Monsieur le Maire, pourquoi ne pas solliciter également SITL pour cette collaboration, d'autant que nous avons là une entreprise Lyonnaise, de plus Gerlandaise et certainement compétente pour fournir également des véhicules particuliers ?

D'autre part, des appels d'offre ne pourraient-ils pas être lancés pour remplacer rapidement les petits véhicules utilitaire de la ville et du Grand Lyon hors d'usage par des véhicules électrique ?

Réponse de Monsieur Bruno CHARLES : concernant la fabrication de véhicules pour particuliers, et compte tenu de la structure de l'outil de production, il est impossible pour cette société d'en fabriquer. Par contre, il rappelle que pour aider cette entreprise à se diversifier, Le Grand Lyon lui a acheter une parcelle foncière pour une opération immobilière. D'autre part, une étude est en cours pour lancer un appel d'offre à fin de remplacement des véhicules obsolètes par des véhicules électrique, à charge de SITL de répondre à cette consultation.

Recevez, Monsieur Le Maire, nos respectueuses salutations.

Le Président,  
**Gilles JOANNARD**